

<http://enseignants.se-unsa.org/Lycee-professionnel-et-education-prioritaire-le-ministre-repond-au-SE-Unsa>



Lycée professionnel et éducation prioritaire : le ministre répond au SE-Unsa

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : jeudi 6 mars 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre vient de répondre à notre interpellation sur la place des lycées professionnels dans l'éducation prioritaire.

En effet, dans la présentation de son "grand plan pour l'éducation prioritaire", le ministre n'avait pas du tout évoqué les lycées. On pouvait donc craindre que les quelques établissements concernés, principalement des LP où les équipes sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplômes, perdent leur label et les moyens qui vont avec.

Nous nous félicitons de la réponse du ministre qui précise clairement que les lycées professionnels pourront être classés en REP (réseau d'éducation prioritaire) dans le cadre de la future cartographie établie pour la rentrée 2015. Les établissements concernés devront correspondre aux indicateurs sociaux et économiques mis en place.

Voir la réponse en pièce jointe.